



(11)

**EP 4 129 121 A1**

(12)

## DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:  
**08.02.2023 Bulletin 2023/06**

(51) Classification Internationale des Brevets (IPC):  
**A47G 9/02 (1968.09)**

(21) Numéro de dépôt: **22187898.6**

(52) Classification Coopérative des Brevets (CPC):  
**A47G 9/0261**

(22) Date de dépôt: **29.07.2022**

(84) Etats contractants désignés:  
**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB  
GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO  
PL PT RO RS SE SI SK SM TR**  
Etats d'extension désignés:  
**BA ME**  
Etats de validation désignés:  
**KH MA MD TN**

(71) Demandeurs:  
• **Barbier, Sophie**  
**51600 Auberive (FR)**  
• **ELLE & FILS**  
**51600 Aubéville (FR)**

(72) Inventeur: **BARBIER, Sophie**  
**51600 Auberive (FR)**

(30) Priorité: **05.08.2021 FR 2108530**

(74) Mandataire: **Fidal Innovation**  
**4-6 avenue d'Alsace**  
**92400 Courbevoie (FR)**

(54) **DISPOSITIF DE HOUSSE DE LITERIE À FERMETURE RAPIDE, KIT ET PROCÉDÉ SUR LA BASE D'UN TEL DISPOSITIF**

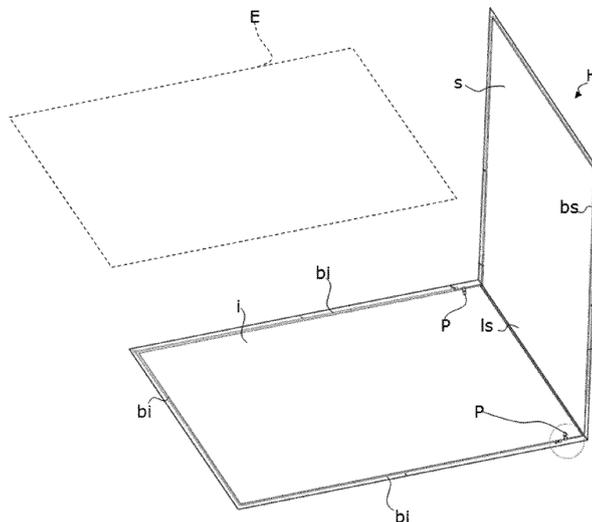
(57) L'invention concerne un dispositif de housse de literie (H), comprenant  
- un flanc supérieur (s) configuré pour recouvrir une face supérieure d'un élément de literie (E) ;  
- un flanc inférieur (i) configuré pour recouvrir une face inférieure dudit élément de literie (E) ;  
- un dispositif de fermeture de bords (Z) comprenant une bande supérieure (bs) s'étendant sur un élément de contour du flanc supérieur (s) et une bande inférieure (bi) s'étendant sur un élément de contour du flanc inférieur

(i), caractérisé en ce que le dispositif de fermeture à glissière (Z) est configuré pour refermer le dispositif de housse de literie (H), sur l'élément de literie (E).

En particulier, au moins un desdits flancs (i, s) comporte des pinces de fixation (P) configurées pour fixer certains points du dispositif de housse de literie (H) à certains points de l'élément de literie (E).

L'invention concerne en outre un procédé sur la base d'un tel dispositif.

[Fig. 7]



## Description

**[0001]** L'invention se rapporte au domaine des dispositifs de housse pour éléments de literie tels que des couettes, oreillers, traversins,...

**[0002]** Dans ce domaine, l'utilisation de ces éléments de literie implique des dépôts de salissure, de débris, de sueur, ce qui fait qu'ils ont besoin d'être lavés pour être réutilisés. Cela implique une énergie considérable et de long temps de séchage compte tenu des constituants de ces éléments de literie.

**[0003]** Pour limiter les lavages de ces éléments de literie, il a été proposé d'utiliser plusieurs différentes housses, de sorte à avoir au moins une housse prête à l'usage lorsque la housse usagée est retirée pour être lavée.

**[0004]** Malheureusement, les housses de l'art antérieur ne sont pas pleinement satisfaisantes. En effet, la mise en place et le retrait de certains éléments de literie amples et non suffisamment rigides tels que les couettes, sont longs complexes et fastidieux. En général, une extrémité de la housse est ouverte et comporte un rabattement, et la couette doit être insérée jusqu'à l'autre extrémité.

**[0005]** En outre, ces éléments de literie non suffisamment rigides peuvent se déplacer à l'intérieur de la housse, ce qui fait qu'il faut plus ou moins recommencer la mise en place de l'élément de literie régulièrement.

**[0006]** De plus, les changements de housse de couette actuels sont laborieux et physiques pour tout un chacun. Ils le sont d'autant plus pour les personnes souffrant de problèmes de mobilité comme les personnes âgées et les personnes présentant un handicap ponctuel ou chronique.

**[0007]** Ainsi, un premier objectif de l'invention est de proposer une solution rapide, simple et facile, de mise en place et de retrait d'éléments de literie amples pouvant être non suffisamment rigides.

**[0008]** Un deuxième objectif est de proposer un moyen pour limiter les déplacements de ces éléments de literie à l'intérieur de leurs housses.

**[0009]** Un troisième objectif est de proposer un produit qui apporte des solutions de simplicité de changement de housse de couette au grand public et à des personnes souffrant de problèmes de mobilité.

**[0010]** Pour atteindre ces objectifs, l'invention propose un dispositif de housse de literie, comprenant

- un flanc supérieur configuré pour et apte à recouvrir une face supérieure d'un élément de literie ;
- un flanc inférieur configuré pour et apte à recouvrir une face inférieure dudit élément de literie ;
- un dispositif de fermeture de bords comprenant une bande supérieure s'étendant sur un élément de contour du flanc supérieur et une bande inférieure s'étendant sur un élément de contour du flanc inférieur, caractérisé en ce que le dispositif de fermeture de bords est configuré pour refermer le dispositif de housse de literie, sur l'élément de literie, en rabattant

ladite bande supérieure sur ladite bande inférieure.

**[0011]** La bande supérieure et la bande inférieure s'étendent sur au moins trois côtés adjacents desdits flancs. Ainsi, en d'autres termes, le flanc supérieur et le flanc inférieur peuvent être physiquement indépendants l'un de l'autre, c'est-à-dire qu'ils peuvent être rendus individuels lorsque le dispositif de housse de literie n'est pas refermé, ou être reliés l'un à l'autre par une bande de matière s'étendant le long d'un unique bord. Ainsi, pour mettre en place l'élément de literie, ce dernier est par exemple posé à plat sur le flanc inférieur, et le flanc supérieur est ramené par-dessus soit en le déposant soit en le rabattant en pliant la bande de matière.

**[0012]** Avantageusement, le dispositif selon l'invention permet de mettre en place l'élément de literie ample de manière simple et rapide en ouvrant la fermeture, en disposant l'élément de literie et en refermant la fermeture. Cela permet de mettre des housses de couette ou les retirer de manière rapide, simple et facile.

**[0013]** Au moins un desdits flancs comporte au moins une pince de fixation apte à fixer au moins un point du dispositif de housse de literie à au moins un point de l'élément de literie. Ladite pince de fixation est amovible, c'est-à-dire qu'elle peut être retirée et remise en place sur le flanc sans détériorer le flanc. A cet effet, ladite pince de fixation comprend un anneau ou crochet postérieur associé à une boucle est qui est fixée sur ledit flanc.

**[0014]** Par exemple, le flanc en question comprend une bande de matière, passée dans la boucle et repliée et cousue sur le dispositif de housse. Ladite bande de matière peut être monobloc avec le reste du flanc, ou rapportée et cousue sur le flanc.

**[0015]** Ainsi, la pince peut être amovible en désassemblant l'anneau ou crochet de la boucle. Le dispositif de housse de couette peut alors être utilisé comme une housse de couette classique, par exemple lorsque l'élément de literie n'est pas adapté à l'utilisation de la pince, ou plus généralement lorsque l'utilisateur ne souhaite pas mettre en œuvre la pince. La pince peut alors être rangée à part, et n'occasionne aucune gêne pour l'utilisateur. La pince peut ensuite très facilement être remise en place si besoin.

**[0016]** L'anneau peut être assemblé de manière définitive à la boucle. En variante, l'anneau peut être assemblé de manière amovible à la boucle. Ainsi, l'utilisateur peut retirer l'ensemble formé par la pince et l'anneau, afin de n'avoir plus aucune gêne dans l'éventualité où il ne souhaite pas utiliser l'ensemble, et afin de le remettre en place à volonté.

**[0017]** L'utilisation de la pince pour fier l'élément de literie au dispositif de housse se manipule aisément.

**[0018]** En pratique, le dispositif de housse de literie peut comprendre une pluralité de pinces de fixation amovibles, réparties, par exemple régulièrement, le long des bords du flanc inférieur et/ou supérieur, chaque pince étant destinée à fixer un point de l'élément de literie.

**[0019]** Selon un premier mode de réalisation, au moins un desdits flancs comporte des structures mâles et/ou femelles de fermeture configurées pour coopérer avec des structures femelles et/ou mâles de fermeture correspondantes de l'élément de literie de sorte à fixer certains points du dispositif de housse de literie à certains points de l'élément de literie.

**[0020]** Avantagusement, les points de fixation des structures à bouton permettent d'avoir un positionnement fixe de l'élément de literie ample et non-rigide dans la housse de sorte qu'il ne s'y déplace pas, et ce sans qu'il n'y ait de gêne pour l'utilisateur quand il dort. L'utilisateur n'a donc pas besoin de recommencer régulièrement la mise en place de la couette dans la housse.

**[0021]** Selon d'autres aspects pris isolément ou combinés suivant toutes les combinaisons techniquement réalisables :

- lesdites structures mâles et/ou femelles de fermeture sont des structures de fermeture à bouton ; et/ou
- la bande supérieure et la bande inférieure s'étendent sur un à quatre côtés des contours desdits flancs, lesdits flancs étant solidarités ensemble par au moins un point, de préférence une ligne ; et/ou
- la bande supérieure et la bande inférieure s'étendent sur trois côtés adjacents desdits flancs ; et/ou
- les structures mâles et/ou femelles sont disposées à des bords opposés dudit flanc et à des bords correspondants de l'élément de literie ; et/ou
- le flanc inférieur comprend des structures femelles de fermeture, et des structures mâles de fermeture sont configurées pour être fixées à l'élément de literie pour être associées auxdites structures femelles de fermeture ; et/ou
- les structures femelles de fermeture comprennent un anneau pouvant être élastique ; et/ou
- les structures femelles de fermeture comprennent un cordon pour enlacer de plus d'un tour la structure mâle, ou un cordon associé à une attache de serrage ; et/ou
- les structures mâles de fermeture comprennent un bouton rond.

**[0022]** L'invention concerne également un élément de literie pour un dispositif de housse de literie selon l'invention, l'élément de literie comprenant des structures mâles et/ou femelles de fermeture configurées pour coopérer avec des structures femelles et/ou mâles de fermeture correspondantes dudit dispositif de housse de literie de sorte à fixer certains points de l'élément de literie à certains points du dispositif de housse de literie .

**[0023]** Un autre objet de l'invention concerne un kit comprenant un dispositif de housse de literie l'invention incluant des structures mâles et/ou femelles sur ledit flanc, et des structures femelles et/ou mâles de fermeture configurées pour être fixées à un élément de literie pour être associées auxdites structures mâles et/ou femelles dudit flanc.

**[0024]** L'invention porte en outre sur un procédé de mise en place et/ou de retrait d'un dispositif de housse de literie, en particulier selon l'invention, vis-à-vis d'un élément de literie, caractérisé par des étapes pour

- disposer l'élément de literie dans le dispositif de housse de literie, fermer le dispositif de fermeture du dispositif de housse de literie ; et/ou
- ouvrir le dispositif de fermeture du dispositif de housse de literie, et retirer l'élément de literie du dispositif de housse de literie.

**[0025]** Plus particulièrement, le procédé comprend des étapes pour fixer ou enlever des structures femelles et mâles de fermeture pour solidariser ou désolidariser des points de fixation dudit dispositif de housse audit élément de literie.

**[0026]** Selon un autre mode de réalisation, au moins un desdits flancs comporte des pinces de fixation configurées pour fixer certains points du dispositif de housse de literie à certains points de l'élément de literie.

**[0027]** Avantagusement, ce mode de réalisation permet fournir un dispositif de housse prêt à l'emploi. En outre, il permet de mettre en œuvre la fixation de l'élément de literie en limitant l'intervention de l'utilisateur par exemple pour coudre des boutons sur l'élément de literie.

**[0028]** Selon d'autres aspects supplémentaires pris isolément ou combinés suivant toutes les combinaisons techniquement réalisables :

- les pinces de fixation sont cousues sur les deux flancs ; et/ou
- les pinces de fixation sont disposées de manière symétrique à deux côtés opposés du dispositif de housse, en particulier au niveau d'une extrémité desdits côtés ; et/ou
- le dispositif de housse comprend deux pinces de fixation proches d'un bord haut du dispositif de housse ; et/ou
- les pinces de fixation comprennent des reliefs de prise pour maintenir l'élément de literie ; et/ou
- les pinces de fixation sont amovibles.

**[0029]** L'invention porte en outre sur un procédé de mise en place et/ou de retrait d'un dispositif de housse de literie, en particulier selon l'invention, vis-à-vis d'un élément de literie, caractérisé par des étapes pour

- disposer l'élément de literie dans le dispositif de housse de literie, fixer l'élément de literie, et fermer le dispositif de fermeture du dispositif de housse de literie ; et/ou
- ouvrir le dispositif de fermeture du dispositif de housse de literie, désassembler l'élément de literie, et retirer l'élément de literie du dispositif de housse de literie.

**[0030]** L'invention sera davantage détaillée par la des-

cription de modes de réalisation non-limitatifs, et sur la base des figures annexées, parmi lesquelles :

- [Fig.1] la figure 1 est une vue dans l'espace d'un dispositif de housse de literie selon une variante préférée de l'invention, ouvert, ainsi qu'un élément de literie ample correspondant ;
- [Fig.2] la figure 2 est une vue en plan d'un dispositif de fermeture à glissière et d'une structure femelle de fermeture du dispositif de housse de literie de la figure 1 ;
- [Fig.3] la figure 3 est un schéma d'une vue de côté du dispositif de fermeture à glissière et de la structure femelle de la figure 2 ;
- [Fig.4] la figure 4 illustre une alternative d'assemblage de flancs inférieur et supérieur d'un dispositif de housse de literie selon un premier mode de réalisation de l'invention ;
- [Fig.5] la figure 5 illustre une alternative d'assemblage de flancs inférieur et supérieur d'un dispositif de housse de literie selon une deuxième mode de réalisation de l'invention ;
- [Fig.6] la figure 6 est un schéma d'une association de structure mâle avec une structure femelle en cordon associée à une attache de serrage ;
- [Fig.7] la figure 7 est une vue dans l'espace d'un dispositif de housse de literie selon une variante préférée de l'invention, comprenant des pinces de fixation, ainsi qu'un élément de literie correspondant ; et
- [Fig.8] la figure 8 est une vue dans l'espace d'une pinces de fixation pour le dispositif de housse de literie de la figure 7.

**[0031]** L'invention concerne un dispositif de housse H pour un élément de literie E tel qu'une couette, un oreiller, un traversin,... L'invention est particulièrement adaptée aux éléments de literie E ayant une taille sensiblement inférieure à la housse H et/ou aux éléments de literie E amples et sensiblement non-rigides.

**[0032]** Dans le cadre de l'invention, on entend par « éléments de literie non-rigide », un élément de literie non-susceptible de tenir dans une position essentiellement verticale, mais plutôt susceptible de se rabattre pour s'étendre de manière horizontale ou se replier sur lui-même. L'exemple classique est celui d'une couette.

**[0033]** Le dispositif de housse de literie H est séparé en deux flancs supérieur s et inférieur i.

**[0034]** Le flanc supérieur s est configuré pour recouvrir une face supérieure d'un élément de literie E à plat. Le flanc inférieur i configuré pour recouvrir une face inférieure dudit élément de literie E.

**[0035]** Le dispositif de housse de literie H comprend en outre un dispositif de fermeture de bords. Il s'agit en particulier d'un dispositif de fermeture à glissière Z. Ce type de dispositif également appelé fermeture éclair, comprend généralement deux bandes séparées connectées ensemble par un élément de fermeture à tirer et faire glisser pour ouvrir ou fermer l'espace entre les deux

bandes. Il y a de préférence deux éléments de fermeture par dispositif de housse : le premier part par exemple du haut à droite, descend tout le long du côté droit, puis sur la moitié du côté pied. Il en est de même pour le deuxième de l'autre côté. Les bandes sont alors jointes et solidarisées par la fermeture.

**[0036]** Ainsi, le dispositif de fermeture à glissière Z comprend une bande supérieure bs s'étendant sur un élément de contour du flanc supérieur s et une bande inférieure bi s'étendant sur un élément de contour du flanc inférieur i.

**[0037]** On peut envisager d'autres types de dispositifs de fermeture de bords tels qu'une bande auto-agrippantes du type à boucles et crochet (Velcro™), des boutons tels que boutons poussoirs... s'étendant le long dudit bord.

**[0038]** Selon un aspect de l'invention, le dispositif de fermeture à glissière Z est configuré pour refermer le dispositif de housse de literie H, sur l'élément de literie E de sorte à envelopper complètement l'élément de literie.

**[0039]** Avantagement, le dispositif de housse H permet de mettre en place l'élément de literie E ample de manière simple et rapide en ouvrant la fermeture Z en disposant l'élément de literie E et en refermant la fermeture Z. Cela permet de mettre des housses de couette ou les retirer de manière rapide, simple et facile.

**[0040]** De préférence, la bande supérieure bs et la bande inférieure bi s'étendent sur un à quatre côtés des contours desdits flancs i, s. Il s'agit plus préférentiellement de deux à quatre côtés, davantage préférentiellement de trois côtés.

**[0041]** Prévoir plus d'un côté de contour permet d'étendre facilement l'élément de literie E et de refermer le dispositif de fermeture à glissière Z autour rapidement.

**[0042]** Prévoir trois côtés permet de garder les flancs alignés suivant une ligne de connexion (ls) sur le quatrième côté, et de limiter le froissage d'un ou de l'autre flanc. Le rabattage des flancs l'un sur l'autre en faisant coïncider les bords est facilité dans ce cas. Ainsi, dans une variante, la bande supérieure bs et la bande inférieure bi s'étendent sur trois côtés adjacents desdits flancs.

**[0043]** Dans la variante préférée, lesdits flancs i, s sont solidarisés ensemble par au moins un point, de préférence une ligne ls d'un côté. La solidarisation permet d'éviter qu'un flanc s ne glisse loin de l'autre lors de la mise en place du dispositif de housse H.

**[0044]** Selon un autre aspect de l'invention, au moins un desdits flancs i comporte des structures mâles et/ou femelles f de fermeture configurées pour coopérer avec des structures femelles et/ou mâles m de fermeture correspondantes de l'élément de literie E de sorte à fixer certains points du dispositif de housse de literie H à certains points de l'élément de literie E.

**[0045]** Avantagement, les points de fixation des structures de fermeture f, m permettent d'avoir un positionnement fixe de l'élément de literie E ample et non-

rigide dans la housse H de sorte qu'il ne s'y déplace pas, et ce sans qu'il n'y ait de gêne pour l'usager quand il dort. L'utilisateur n'a donc pas besoin de recommencer régulièrement la mise en place de la couette E dans la housse H.

**[0046]** On peut envisager plusieurs structures mâles et femelles sur ledit flanc et l'élément de literie E, ou uniquement des structures mâles ou femelles sur ledit flanc et l'élément de literie E.

**[0047]** Dans la variante préférée, le flanc inférieur i comprend des structures femelles f et l'élément de literie E comprend les structures mâles m, ou de préférence, les structures mâles m sont configurées pour être fixées à l'élément de literie E dans un kit détaillé plus bas.

**[0048]** Mettre les structures de fermeture sur le flanc inférieur i plutôt que le flanc supérieur s permet de fixer l'élément de literie E lorsqu'il repose sur le flanc inférieur i avec beaucoup de degrés de liberté, et ensuite rabattre le flanc supérieur s et fermer le dispositif de fermeture à glissière Z.

**[0049]** En particulier, les structures mâles et/ou femelles m, f sont disposées à des bords opposés du dispositif de housse et des bords correspondants de l'élément de literie E. Plus particulièrement, le dispositif de housse H, et davantage particulièrement ledit flanc comporte des structures (ici femelles f) à des bords d'extrémité de côtés opposés et/ou à des coins opposés ; et l'élément de literie E comporte des structures (ici mâles m) à des bords d'extrémité correspondants et/ou à des coins correspondants.

**[0050]** Les points de fixation peuvent être au nombre de deux sur un bord haut, et deux sur un bord bas du dispositif de housse H. On peut aussi envisager plus de deux points de fixation hauts et bas, par exemple trois hauts et trois bas comme l'illustre la figure 1. On peut aussi prévoir des points de fixation en haut seulement, 2 ou plus.

**[0051]** Plus précisément, le flanc inférieur i comprend les structures femelles f de fermeture, et des structures mâles m de fermeture sont configurées pour être fixées à l'élément de literie E pour être associées auxdites structures femelles f de fermeture. En particulier, comme on peut le voir en figure 1, il y a trois structures femelles f au niveau de chaque largeur du flanc inférieur i, trois structures mâles m correspondantes au niveau de chaque largeur de l'élément de literie E.

**[0052]** Selon une variante préférée, les structures femelles f de fermeture comprennent un anneau de préférence élastique. L'anneau a de préférence une longueur d1 et une épaisseur adaptées à la structure mâle m utilisée. Avantagusement, une structure en anneau permet de mettre en place rapidement la solution de l'invention sur une housse préfabriquée de manière rapide et facile, par exemple avec un point de couture. Cette variante limite les temps de production de l'invention. Par ailleurs, l'élasticité permet un meilleur maintien de l'attache en utilisation.

**[0053]** En outre, de préférence, les structures mâles

m de fermeture comprennent un bouton. Avantagusement, cela permet d'avoir une bonne tenue dans la structure femelle f et de limiter le détachement de ces structures. Un bouton buchette peut être envisagé. De préférence, un bouton buchette plat est utilisé pour limiter les désagréments et améliorer le confort en utilisation, de sorte que l'utilisateur ne se s'appuie pas sur le volume du bouton. Davantage préférentiellement, un bouton rond plat est utilisé pour améliorer davantage le confort, limiter désagréments d'appui et l'encombrement du bouton.

**[0054]** De préférence, le dispositif de fermeture Z est masqué et non visible en utilisation pour plus d'esthétique et de confort (les fermetures étant froides). A cet effet, dans un premier mode de réalisation, les rebords des flancs i, s peuvent être affleurants pour avoir une configuration de type « fermeture invisible ». Ce mode de réalisation peut être illustré par la figure 4.

**[0055]** Alternativement, dans un deuxième mode de réalisation, les rebords des flancs peuvent être recouvrants, avec le rebord supérieur rabattable sur le rebord inférieur, ou inversement. Ce mode de réalisation peut être illustré par la figure 5.

**[0056]** Dans un autre mode de réalisation, les structures femelles f de fermeture comprennent un cordon associé à une attache de serrage A. Le cordon est configuré pour entourer la structure mâle m, pour être serré par l'attache de serrage A. En particulier, l'attache de serrage A reçoit le cordon et comprend un mécanisme de serrage basé par exemple sur un bouton B et un moyen de rappel (non représenté). Le bouton B peut être appuyé pour desserrer l'attache A et la faire coulisser jusqu'à la structure mâle m, ou inversement. L'attache de serrage A permet d'avoir un meilleur maintien de la structure femelle f sur la structure mâle m. Ce mode de réalisation peut être illustré par la figure 6.

**[0057]** Alternativement ou en combinaison, les (ou certaines des) structures femelles f de fermeture comprennent un cordon pour enlacer de plus d'un tour la structure mâle m. Dans ce cas, le maintien des structure de fermeture et assuré en faisant plus d'un tour de cordon à la base de la structure mâle, par exemple en faisant 1 tour et demi, ou plus.

**[0058]** L'invention porte en outre sur un élément de literie E pour un dispositif de housse de literie H tel que décrit précédemment.

**[0059]** En particulier, l'élément de literie E comprend des structures mâles m et/ou femelles de fermeture correspondant à celles du dispositif de housse H. Ces structures de fermetures (ici mâles m) sont configurées pour fixer certains points de l'élément de literie E à certains points du dispositif de housse de literie H.

**[0060]** L'invention est de préférence mise en œuvre sous forme de kit comprenant un dispositif de housse H tel que décrit précédemment, associé à des structures de fermeture à fixer sur un élément de literie E pour les faire correspondre aux structures de fermeture du dispositif de housse H. Il s'agit par exemple d'une housse

de couette avec du fil, des boutons à fixer sur une couette préexistante, et optionnellement une ou plusieurs aiguilles. Du matériel de fixation, par exemple connu, et/ou un mode d'emploi peuvent être fournis dans le kit.

**[0061]** L'invention concerne en outre un procédé de mise en place et/ou de retrait d'un dispositif de housse de literie H, en particulier tel que décrit précédemment. On pourra parler de procédé d'enfilage et/ou de désenfilage du dispositif de housse H vis-à-vis de l'élément de literie E.

**[0062]** Ledit procédé de mise en place comprend des étapes pour

- ouvrir le dispositif de fermeture à glissière Z, en particulier de sorte à séparer les flancs inférieur i et supérieur s du dispositif de housse H ;
- disposer l'élément de literie E dans le dispositif de housse H, en particulier entre les flancs i, s séparés ;
- replier le dispositif de housse H sur l'élément de literie E, en particulier en rabattant le flanc supérieur s sur le flanc inférieur i et sur l'élément de literie E reposant sur le flanc inférieur i ;
- fermer le dispositif de fermeture à glissière Z du dispositif de housse H.

**[0063]** Ledit procédé de retrait comprend des étapes pour

- ouvrir le dispositif de fermeture à glissière Z en particulier de sorte à séparer les flancs inférieur i et supérieur s du dispositif de housse H ;
- retirer l'élément de literie E du dispositif de housse de literie H, en particulier hors des flancs i, s séparés ;
- de préférence replier le dispositif de housse H, en particulier en rabattant le flanc supérieur sur le flanc inférieur ;
- fermer le dispositif de fermeture à glissière Z du dispositif de housse de literie H.

**[0064]** Dans une autre variante pouvant être illustrée par les figures 7 et 8, le dispositif a une fixation basée sur au moins une pince de fixation P.

**[0065]** Selon un autre aspect de l'invention, au moins un desdits flancs comporte des pinces de fixation P configurées pour fixer certains points du dispositif de housse de literie H à certains points de l'élément de literie E.

**[0066]** Avantageusement, ce mode de réalisation permet fournir un dispositif de housse prêt à l'emploi. En outre, il permet de mettre en œuvre la fixation de l'élément de literie E en limitant l'intervention de l'utilisateur par exemple pour coudre des boutons B sur l'élément de literie E.

**[0067]** Selon une variante, les pinces de fixation P sont cousues sur les deux flancs i, s, en particulier proche d'une extrémité haute du dispositif de housse H (vers la tête en utilisation). Plus particulièrement, les pinces de fixation P sont disposées de manière symétrique à deux

côtés opposés du dispositif de housse H, en particulier au niveau d'une extrémité desdits côtés.

**[0068]** De préférence, les pinces de fixation P comprennent des reliefs de prise pour maintenir l'élément de literie E, en particulier sous forme de dents D de préférence prismatiques plus préférentiellement à base latérale triangulaire come illustré, ou sous forme pyramidale, conique ou tronconique.

**[0069]** Les variantes peuvent être combinées de sorte à prévoir à la fois des pinces P et des structures mâles et femelles décrites précédemment, et ainsi améliorer la fixation de l'élément de literie E par plusieurs moyens.

**[0070]** Les figures 7 et 8 portent sur une variante avec uniquement des pinces P.

**[0071]** Les pinces P sont fixées, par exemple cousues, dans le dispositif de housse H. à cet effet un anneau ou un crochet C postérieur est prévu sur les pinces P. Il peut être associé à une boucle B2 sur laquelle est replié une bande B3 qui est cousue sur le dispositif de housse H, en particulier sur les flancs supérieur et inférieur. La figure 7 montre une partie décousue du flanc supérieur s à l'extrémité droite du flanc s. En utilisation, cette partie à droite des pinces P est cousue jusqu'aux pinces P dans la variante illustrée.

**[0072]** Dans le cas d'un crochet C comme illustré en figure 8, la pince P peut être avantageusement amovible en désassemblant le crochet C de la boucle B2.

**[0073]** De préférence la fermeture Z s'étend sur un côté bas et sur une partie des côtés latéraux du dispositif de housse H jusqu'à un point de fixation des pinces P latéralement des deux côtés latéraux. En particulier, les pinces P ont une couture de 10 cm sur la bande B3, à la suite de laquelle on trouve la fermeture éclair Z qui finira de fermer les deux grands côtés et le côté "bas".

**[0074]** Ainsi, la couette est simplement maintenue grâce à ces deux pinces P (une de chaque côté) dans la variante illustrée.

**[0075]** Bien entendu on peut envisager d'utiliser d'autres pinces P sur des sections opposées du dispositif de housse H, par exemple dans un agencement similaire aux structures mâles ou femelles du dispositif de housse H de la figure 1.

**[0076]** On peut prévoir d'utiliser trois fermetures Z au lieu de deux, par exemple une fermeture Z sur chacun desdits trois côtés, c'est-à-dire une de chaque côté latéral du dispositif de housse H et la troisième sur le côté "bas".

**[0077]** On peut aussi prévoir une fermeture éclair Z tout autour du dispositif de housse H, ou seulement sur une partie de son contour.

**[0078]** L'invention porte en outre sur un procédé de mise en place et/ou de retrait d'un dispositif de housse de literie H, en particulier tel que décrit précédemment, vis-à-vis d'un élément de literie E.

**[0079]** Le procédé de mise en place comprend une étape pour disposer l'élément de literie E dans le dispositif de housse de literie H.

**[0080]** Le procédé de mise en place comprend en outre

une étape pour fixer l'élément de literie E, en particulier au moyen d'au moins une pince P telle que décrite précédemment.

**[0081]** Le procédé de mise en place comprend en outre une étape pour fermer le dispositif de fermeture Z du dispositif de housse de literie H.

**[0082]** Quant au procédé de retrait, il comprend une étape pour ouvrir le dispositif de fermeture Z du dispositif de housse de literie H.

**[0083]** Le procédé de retrait comprend en outre une étape pour désassembler l'élément de literie E, en particulier en ouvrant ladite pince P telle que décrite précédemment pour libérer l'élément de literie E.

**[0084]** Le procédé de retrait comprend en outre une étape pour retirer l'élément de literie E du dispositif de housse de literie H.

## Revendications

### 1. Dispositif de housse de literie (H), comprenant

- un flanc supérieur (s) apte à recouvrir une face supérieure d'un élément de literie (E) ;
- un flanc inférieur (i) apte à recouvrir une face inférieure dudit élément de literie (E) ;
- un dispositif de fermeture de bords (Z) comprenant une bande supérieure (bs) s'étendant sur un élément de contour du flanc supérieur (s) et une bande inférieure (bi) s'étendant sur un élément de contour du flanc inférieur (i), **caractérisé en ce que** le dispositif de fermeture (Z) est configuré pour refermer le dispositif de housse de literie (H) en rabattant ladite bande supérieure (bs) sur ladite bande inférieure (bi),

et **en ce qu'**au moins un desdits flancs (i, s) comporte au moins une pince de fixation (P) apte à fixer au moins un point du dispositif de housse de literie (H) à au moins un point de l'élément de literie (E).

### 2. Dispositif de housse de literie (H), selon la revendication précédente, **caractérisé en ce que** les pinces de fixation (P) sont cousues sur les deux flancs (i, s).

### 3. Dispositif de housse de literie (H), selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** la bande supérieure (bs) et la bande inférieure (bi) s'étendent sur un à quatre côtés des contours desdits flancs (i, s), lesdits flancs (i, s) étant solidarisés ensemble par au moins un point, de préférence une ligne (ls).

### 4. Dispositif de housse de literie (H) selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** la bande supérieure (bs) et la bande inférieure (bi) s'étendent sur trois côtés adjacents desdits flancs.

### 5. Dispositif de housse de literie (H), selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** les pinces de fixation (P) sont disposées de manière symétrique à deux côtés opposés du dispositif de housse (H), en particulier au niveau d'une extrémité desdits côtés.

### 6. Dispositif de housse de literie (H), selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'**il comprend deux pinces de fixation (P) proches d'un bord haut du dispositif de housse (H).

### 7. Dispositif de housse de literie (H), selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** les pinces de fixation (P) comprennent des reliefs de prise (D) pour maintenir l'élément de literie (E).

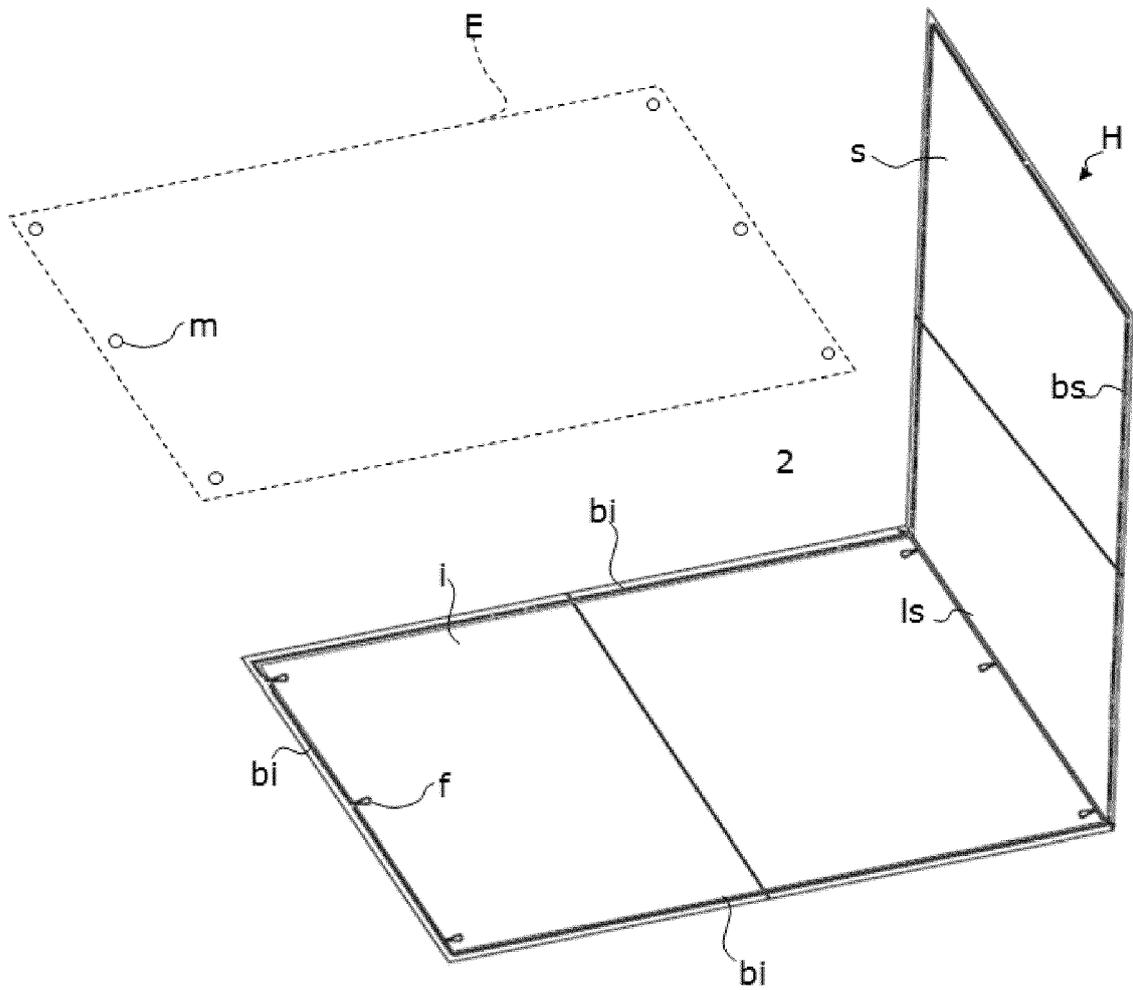
### 8. Dispositif de housse de literie (H), selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** les pinces de fixation sont amovibles.

### 9. Dispositif de housse de literie (H), selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'**au moins un desdits flancs (i) comporte des structures mâles et/ou femelles (f) de fermeture aptes à coopérer avec des structures femelles et/ou mâles (m) de fermeture correspondantes de l'élément de literie (E) de sorte à fixer certains points du dispositif de housse de literie (H) à certains points de l'élément de literie (E).

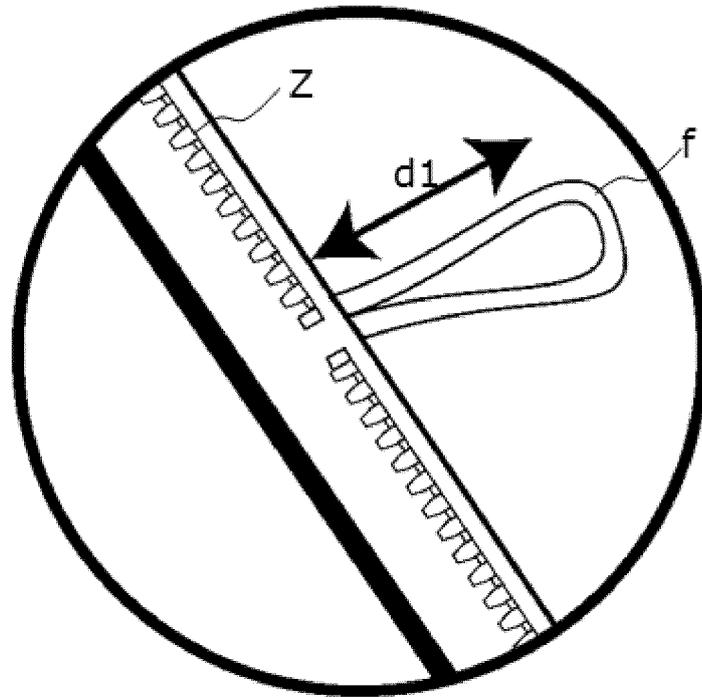
### 10. Procédé de mise en place et/ou de retrait d'un dispositif de housse de literie (H), vis-à-vis d'un élément de literie (E), **caractérisé par** des étapes pour

- disposer l'élément de literie (E) dans le dispositif de housse de literie (H), fixer l'élément de literie (H), et fermer le dispositif de fermeture de bords (Z) du dispositif de housse de literie (H) ; et/ou
- ouvrir le dispositif de fermeture de bords (Z) du dispositif de housse de literie (H), désassembler l'élément de literie (H), et retirer l'élément de literie (E) du dispositif de housse de literie (H).

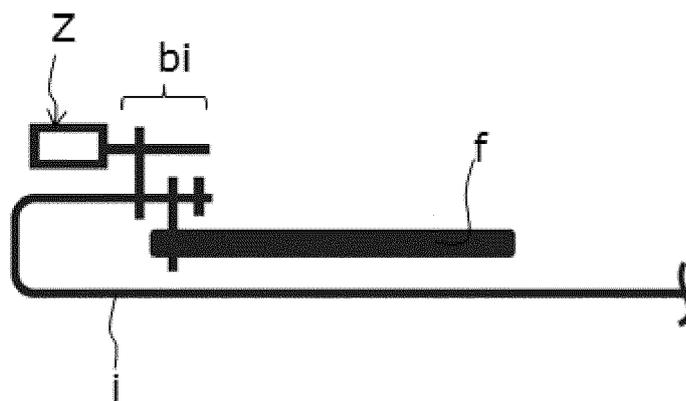
[Fig. 1]



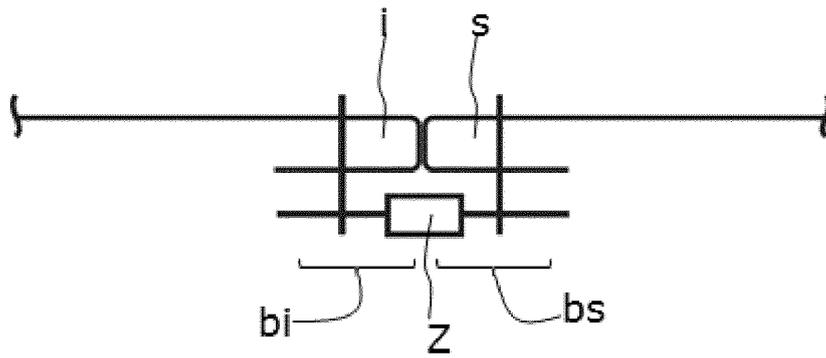
[Fig. 2]



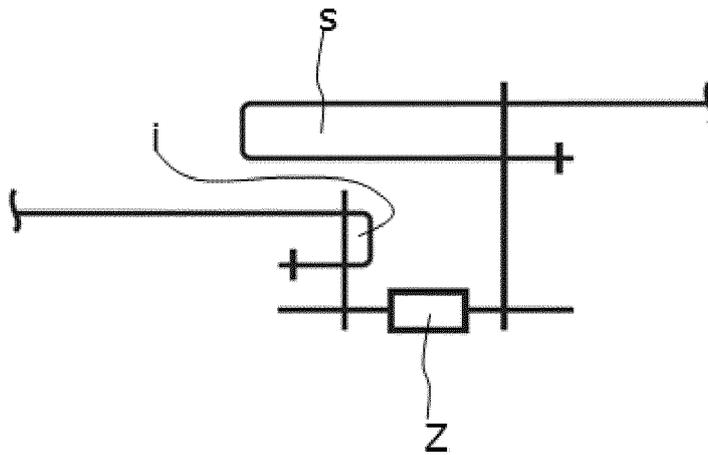
[Fig. 3]



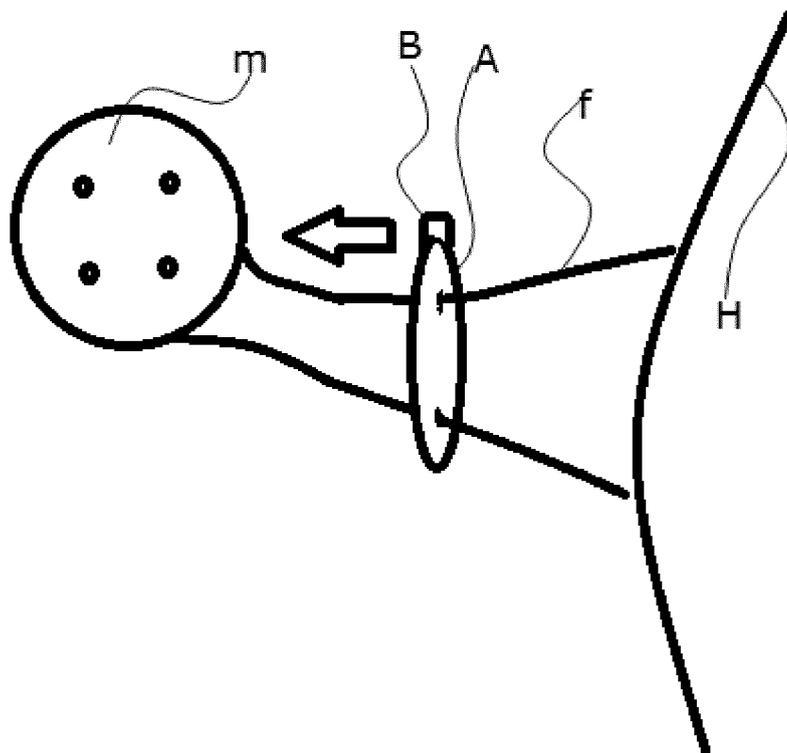
[Fig. 4]



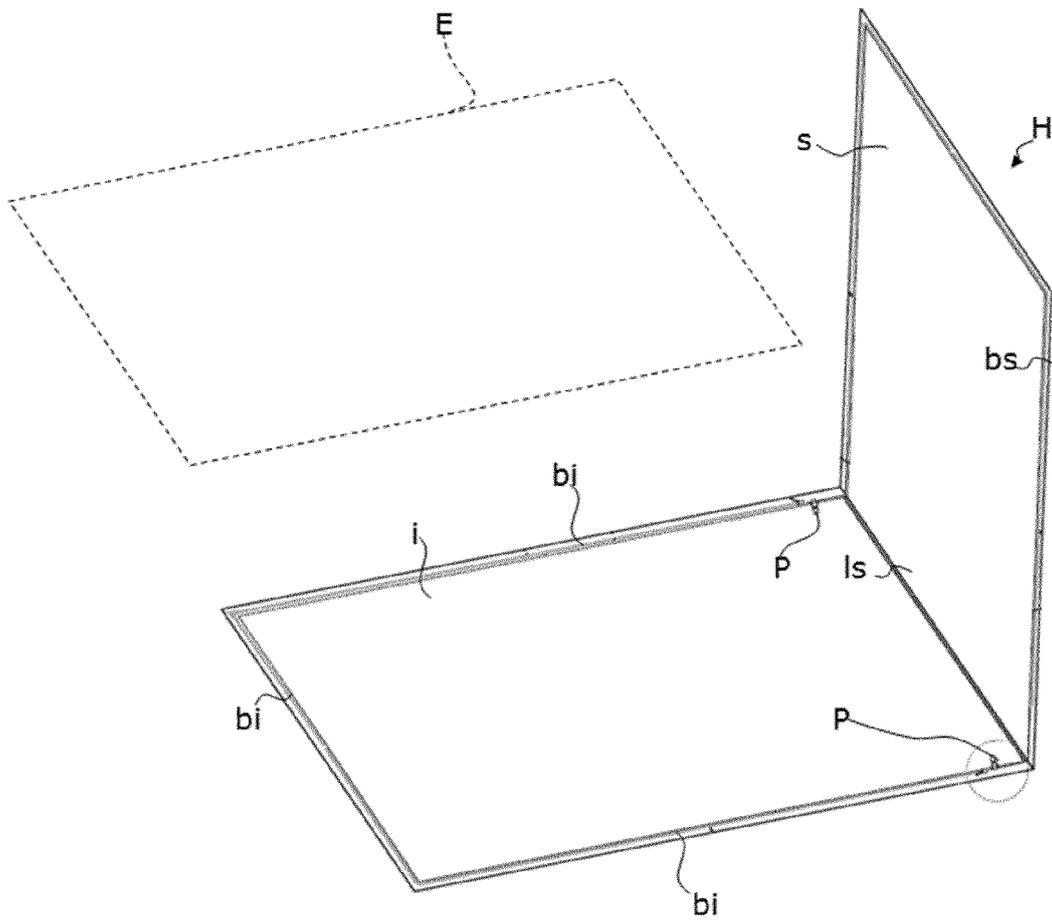
[Fig. 5]



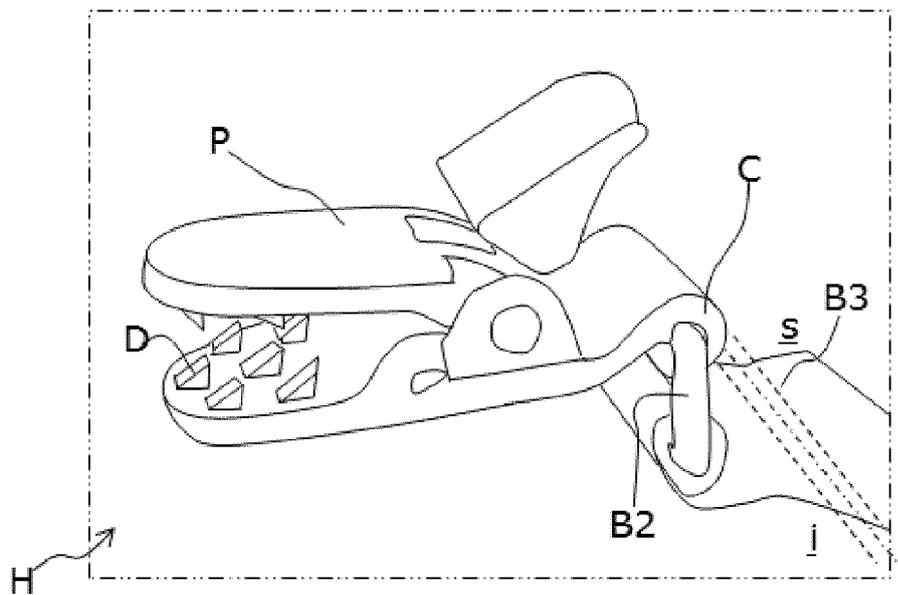
[Fig. 6]



[Fig. 7]



[Fig. 8]





Europäisches  
Patentamt  
European  
Patent Office  
Office européen  
des brevets

## RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 22 18 7898

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	US 8 458 832 B1 (KRISHNA SHIRLEY [AU]) 11 juin 2013 (2013-06-11)	1-7, 10	INV. A47G9/02
Y	* abrégé; revendication 1; figures 1-3 * -----	9	
X	JP H02 134060 U (-) 7 novembre 1990 (1990-11-07)	1-3, 5-7, 10	
Y	* figures 1,2 * -----	9	
X	CN 202 146 132 U (QUANLONG PANG) 22 février 2012 (2012-02-22)	1, 3, 5-7, 10	
Y	* figure 7 * -----	9	
X	US 2 505 027 A (ABRAHAM BELSKY) 25 avril 1950 (1950-04-25)	1, 3, 5-8, 10	
Y	* colonne 2, lignes 5,6; figures 1,3 * -----	9	
X	FR 2 450 088 A3 (MANTA [BE]) 26 septembre 1980 (1980-09-26)	10	
Y	* figures 1-4 * -----	9	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			A47G
1 Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
La Haye		25 novembre 2022	Longo dit Operti, T
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul		T : théorie ou principe à la base de l'invention	
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie		E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date	
A : arrière-plan technologique		D : cité dans la demande	
O : divulgation non-écrite		L : cité pour d'autres raisons	
P : document intercalaire		.....	
		& : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 22 18 7898

5 La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.  
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du  
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

25-11-2022

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
<b>US 8458832</b>	<b>B1</b>	<b>11-06-2013</b>	<b>AUCUN</b>
<b>JP H02134060</b>	<b>U</b>	<b>07-11-1990</b>	<b>AUCUN</b>
<b>CN 202146132</b>	<b>U</b>	<b>22-02-2012</b>	<b>AUCUN</b>
<b>US 2505027</b>	<b>A</b>	<b>25-04-1950</b>	<b>AUCUN</b>
<b>FR 2450088</b>	<b>A3</b>	<b>26-09-1980</b>	<b>FR 2450088 A3</b> <b>26-09-1980</b>
			<b>IT 1141241 B</b> <b>01-10-1986</b>
			<b>LU 82050 A1</b> <b>23-04-1980</b>
			<b>NL 7908879 A</b> <b>03-09-1980</b>

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82